

ÉCOLE DE POLICE SCIENTIFIQUE DE COCHINCHINE, Saïgon

POUR NOS POLICIERS

L'École de police scientifique de Cochinchine
La formation technique et rationnelle
par M. R.
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 août 1929)

Sa création

Chaque métier nécessite un apprentissage. Or les jeunes policiers débutant dans leur carrière si délicate et si utile n'avaient, naguère encore, pour se former que les conseils de leurs anciens, efficaces sans aucun doute, mais insuffisants ce-pendant. Et les néophytes suivaient la bonne vieille routine de leurs prédécesseurs.

Il était anormal que les débutants des différents services de la police ne pussent faire des études à la fois théoriques et pratiques avant d'entrer définitivement et utilement en service. Et c'est ainsi que l'École de police scientifique a été créée, répondant à un besoin impérieux, par un arrêté du Gouverneur général, sur proposition du Gouverneur de la Cochinchine et avis conforme du directeur des Affaires politiques et de la Sûreté générale, M. Lacombe.

Son but

L'École a surtout pour but de former méthodiquement et scientifiquement des policiers, de leur permettre d'acquérir, en un temps relativement court, les connaissances pratiques indispensables à l'exercice de leurs fonctions, et de posséder rapidement un bagage professionnel équivalent à celui qu'ils pourraient obtenir par leurs propres moyens mais seulement après une longue pratique de leur métier.

Il est incontestable que le policier doit avoir des notions assez étendues sur les matières les plus diverses, comme nous le verrons plus loin.

Cette école a donc une importance extrême, puisqu'elle fait gagner aux élèves-policiers un temps précieux.

Son fonctionnement

La direction de l'École de police scientifique est confiée à M. Ricardoni, l'actif chef des Services d'identité Judiciaire, qui est secondé par quelques collaborateurs chargés comme lui d'éduquer les jeunes policiers et de leur faire des cours.

Il ne faut pas considérer les classes diverses de l'École comme des classes à la papa où les élèves viennent quand ils n'ont rien de mieux à faire, et qui fonctionnent de temps en temps, une heure par-ci, par-là.

Bien au contraire, l'enseignement y est absolument sérieux, l'École est ouverte tous les jours et les cours sont faits de 7 h.30 à 11 heures et de 14 h. 30 à 17 heures.

Les policiers qui fréquentent ces cours sont complètement libérés de tout service pendant la durée des études : ils font leur apprentissage à l'École, et rien que cela.

C'est le seul moyen d'obtenir des résultats rapides et satisfaisants.

Le stage est de cinq mois environ.

Nous analyserons demain le programme de cet enseignement policier d'un si passionnant intérêt.

suite et fin
(*La Dépêche d'Indochine*, 28 août 1929)

Son programme

Le programme de l'enseignement policier est la suivant :

1° Cours de police scientifique. — Ce cours est fait par M. Ricardoni, et comporte un programme assez varié, surtout pratique, enseignant aux élèves la façon de rechercher et de trouver les traces de toutes sortes (empreintes digitales ou plantaires, traces de Fers, d'effraction, de projectile, etc.), de les protéger pour les conserver aussi visibles ou aussi palpables que possible, et enfin de les prélever en vue de leur examen au laboratoire. Les élèves apprennent également à reconnaître les taches des sang, ou de sécrétions et de liquides divers.

Le professeur ne s'efforce pas de faire de ses élèves des experts, cela se conçoit, mais d'habiles collaborateurs d'experts qui rechercheront et fourniront des éléments que spécialiste sera chargé d'examiner et sur lesquels il basera ses conclusions.

2° Cours de signalement et de portrait parlé. — Dévolu à M. Chauchefoin, ce cours permet au policier de reconnaître aisément dans un groupe, dans une foule, un individu qui lui a été signalé, en procédant par éliminations successives et en se basant sur quelques détails précis résumés d'après la photographie de l'individu (quand celui-ci est récidiviste et qu'il a sa fiche anthropométrique). Naturellement, le policier n'aura jamais vu auparavant la personne qu'il doit découvrir et appréhender.

Ce cours est basé sur la méthode Alphonse Bertillon et s'attache aussi à l'étude et à la description des marques particulières.

3° Cours de police pratique. — Spécialement destiné aux policiers urbains ou brigadiers de police (communément appelés agents de police ou gardiens de la paix) alors que les deux classes précédentes intéressent surtout les inspecteurs de la Sûreté.

Le professeur. M. Brunet, commissaire central, inculque à ses élèves la manière de résoudre les cas délicats qui peuvent se produire dans les rues de leurs secteurs et partout où leur service les appelle.

Il faut, par exemple, que le policier connaisse parfaitement le code de la route pour être à même d'établir les responsabilités en cas d'accident, et aider ainsi puissamment l'enquête policière ou judiciaire qui suivra. Son rapport, établi à l'heure même des faits, éclairera la justice si l'affaire vient plus tard devant les tribunaux.

Il doit connaître aussi la conduite à tenir vis-à-vis d'un individu poursuivi par la rumeur publique : le protéger contre la foule et le conduire au poste aux fins d'enquête.

Il doit savoir ce qu'il faut faire en cas d'incendie, les secours à porter à un asphyxié, à un noyé, et beaucoup d'autres choses que ce cours a pour but de lui enseigner.

4° Notions de droit. — Des notions de droit pénal, de police administrative et d'instruction criminelle sont nécessaires à l'élève-policier.

Il est bien évident que les actes d'un policier pourront avoir des conséquences fâcheuses s'il ne connaît pas loi ; lorsqu'il doit faire une perquisition, par exemple, et qu'il ignore les formes à employer. S'il contrevient aux textes du code, des complications peuvent suivre (cassation d'un jugement pour vice de forme, etc.).

Des notions de droit éviteront donc au policier de multiples désagréments. Elles sont enseignées par MM. Gorsse et Nadaillat, juges d'instruction.

5° Mécanique appliquée et serrurerie, par M. Losq, ingénieur-mécanicien. Le policier doit pouvoir conduire et réparer une auto ou une moto dont il peut avoir à se servir inopinément en service, soit pour une poursuite, ou pour tout autre raison.

En outre, un bon policier doit être quelque peu cambrioleur, et savoir ouvrir une porte ; une serrure ne doit avoir aucun secret pour lui. Il lui faudra parfois reconnaître et expliquer comment une serrure de porte ou de coffre-fort a été forcée.

6° Photographie pratique. — À l'usage des chefs de brigade de l'intérieur, qui doivent pouvoir photographier eux-mêmes, sans le secours du laboratoire de Saïgon, le cadavre d'un assassiné, le théâtre d'un vol, des traces d'effraction, ou le visage d'un individu arrêté dont la photo sera envoyée à l'Identité judiciaire de la ville qui établit et centralise les fiches anthropométriques.

Ce cours est confié à M. Pech.

7° Notions de médecine légale pratique, sous la direction de M. le docteur Bourgin. Cette classe a une importance qui n'échappera à personne : le policier découvrant un cadavre a besoin de savoir s'il s'agit d'un suicide, d'un crime ou d'un accident. Il pourra déterminer la cause du décès grâce aux leçons du médecin, et sera documenté sur les blessures et les instruments qui les produisent : tranchants, contondants, piquants, armes à feu, etc.

8° Culture physique. — C'est une éducation physique spéciale adaptée au policier. En dehors des exercices préliminaires d'assouplissement selon la méthode suédoise, le programme comporte des leçons de boxe et de jiu-jitsu qui seront fort utiles à l'inspecteur pour se défendre et pour arrêter un individu récalcitrant. Il apprendra à profiter de tel ou tel geste de son adversaire pour le maîtriser, et saura que plus un homme est fort, plus vite et plus aisément il est réduit à l'impuissance par les prises de jiu-jitsu.

Ces leçons sont données par le sergent Angeli, ancien moniteur à l'École de Joinville, qui professa à Paris, aux gardiens de la Paix.

9° Langues vivantes. — Langue annamite, enseignée par M. Poillot, commissaire spécial, et langue cantonaise, par M. Ton-Tich.

Les élèves

Comme on peut en juger, le programme est assez chargé. Douze élèves européens suivent actuellement les cours de l'école : inspecteurs de la sûreté, secrétaires de police, et policiers urbains.

Pour ne pas désorganiser les services, M. Ricardoni a été obligé d'établir un roulement. Lorsque les élèves actuels auront fini leurs classes, d'autres les remplaceront.

Parmi les indigènes, seuls ceux qui sont destinés à devenir anthropomètres à l'intérieur suivent les cours.

Félicitons les créateurs et organisateurs de cette école dont nous apprécions hautement toute l'utilité, et remercions vivement M. Ricardoni qui voulut bien nous communiquer les renseignements nécessaires qui nous ont permis de publier le présent article.
